

Enquête sur la Motion 100 du Gouvernement du Canada

Réponse à la motion M-100 : Le rôle des coopératives au Canada

MÉMOIRE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ (CQCM)

16 novembre 2018



Table des matières

AVANT-PROPOS	3
MEMBRES RÉGULIERS	3
MEMBRES AUXILIAIRES ET AUXILIAIRES ASSOCIÉS	
SOMMAIRE EXÉCUTIF	
LES 8 RECOMMANDATIONS DU CQCM	
ENQUÊTE – CMC	



AVANT-PROPOS

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ

Fondé en 1940, le **Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)** représente l'ensemble des réseaux coopératifs et mutualistes au Québec, qui compte plus de 3 000 coopératives et mutuelles. Ces entreprises procurent de l'emploi à plus de 116 000 personnes, regroupent 8 millions de membres et génèrent plus de 42 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

La mission du CQCM consiste à participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des réseaux coopératifs et mutualistes québécois en accord avec les principes de l'Alliance coopérative internationale. Son rôle en est un de concertation, de représentation et de développement. Présentes dans une quarantaine de secteurs d'activité économique, deux coopératives sur trois créées au Canada le sont au Québec.

Pour réaliser sa mission, le CQCM:

- Organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- Effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- Favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération et de la mutualité pour ses membres et la population.

MEMBRES RÉGULIERS





















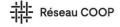


















MEMBRES AUXILIAIRES ET AUXILIAIRES ASSOCIÉS

Membres auxiliaires	Membres auxiliaires associés
Fédération intercoopérative en habitation de l'Outaouais (FIHAB)	Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers
 Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (FCHE) 	École des Hautes Études Commerciales (HEC)
Fédération des coopératives d'habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec (5501) (400)	 Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC)
(FECHMAQ)	Chaire de coopération Guy-Bernier, Université du Québec à Montréal
 Fédération des coopératives d'habitation de Québec – Chaudière-Appalaches (FECHAQC) 	Fondaction
Fédération des coopératives d'habitation du Royaume Saguenay – Lac-Saint-Jean	 Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
(FECHAS)	Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec
 Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIM) 	 Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS)
 Fédération des coopératives d'habitation montérégiennes (FECHAM) 	Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI)
 Fédération québécoise des coopératives en animation et en formation financière l'ACTIF 	Réseau Accorderie du Québec



SOMMAIRE EXÉCUTIF

En vertu de la motion M-100, le gouvernement du Canada (GC) doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion et de soutien du secteur coopératif canadien. La Politique sur les coopératives a déjà bénéficié du soutien d'un secrétariat dédié à sa mise en œuvre. Il est urgent de réinstaurer au sein du GC une véritable action publique envers les coopératives et les mutuelles canadiennes qui contribuent significativement à notre grand pays. Il s'agit de faciliter l'essor de ces entreprises comme modèle d'affaires à part entière pour une économie canadienne forte et durable. Par ce mémoire, le CQCM et l'ensemble de ses membres réitèrent leur demande pour l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion et de soutien du secteur coopératif canadien, respectueux de l'écosystème coopératif et mutualiste québécois. Il s'agit de bâtir en complémentarité et en accompagnement des structures existantes et non en remplacement.

Aux questions qui nous sont posées, nous répondons par l'affirmative :

- Il subsiste des obstacles qui empêchent les coopératives d'avoir accès à certains programmes et services;
- Nous proposons des mesures précises;
- Nous avons des suggestions de mesures de sensibilisation pour soutenir le modèle d'affaires coopératif;
- Nous avons identifié des obstacles, mais nous avons également des solutions à partager;
- Il y a un potentiel coopératif manifeste et exemplaire en matière d'innovation sociale et technologique au Québec;
- Le GC peut définitivement faire davantage pour soutenir les innovations coopératives et ses secteurs en croissance pour une économie canadienne plus juste et équitable.



LES 8 RECOMMANDATIONS DU CQCM

- 1. Prioritairement, le CQCM recommande que le gouvernement fédéral procède à une modification rapide de toutes les mesures de crédits d'impôt pour les élargir aux coopératives, spécifiquement pour les crédits d'impôts en R&D.
- 2. Le CQCM recommande aux pouvoirs publics d'évaluer des stratégies et de sensibiliser les principaux ministères fédéraux au modèle d'affaires coopératif pour s'assurer qu'on tienne compte de ce modèle dans les initiatives pertinentes.
- 3. Le CQCM recommande que les coopératives soient considérées comme un modèle d'entreprise et non pas seulement comme une solution d'appoint utilisée pour résoudre des problèmes spécifiques.
- 4. Le CQCM recommande que la stratégie agisse en complémentarité de l'écosystème québécois, soit qu'elle prenne en considération sa spécificité.
- 5. Le CQCM recommande de faciliter l'accès aux capitaux publics destinés au Fonds canadien d'investissement coopératif (CCIF), pour un investissement unique de 25 millions de dollars.
- 6. Le CQCM recommande d'appuyer le développement commercial des coopératives en consolidant les relations avec les organismes de développement régional (ODR), les responsables du programme, le développement des collectivités ainsi que les incubateurs/accélérateurs d'entreprises.
- 7. Le CQCM recommande de soutenir activement le développement de plateformes coopératives comme premier outil de lutte à l'ubérisation de l'économie et de s'assurer que l'économie collaborative ait des retombées positives sur le développement socio-économique canadien.
- 8. Le CQCM recommande que la stratégie découlant de la motion M-100 reste distincte de la stratégie sur l'innovation et la finance sociale.



Enquête - CMC₍₂₀₁₈₋₁₀₋₁₀₎

Réponse à la motion M-100 : Le rôle des coopératives au Canada

1.0 Accès aux programmes et services fédéraux

- 1.1 Avez-vous connu des obstacles précis qui empêchaient les coopératives d'avoir accès à certains programmes et services?
 - Oui. C'est la raison pour laquelle le CQCM et les réseaux coopératifs et mutualistes du Québec ont appuyé la motion M-100.
 - Il subsiste un manque avéré de connaissances à l'égard du modèle d'affaires coopératif et mutualiste au sein de l'appareil public fédéral;
 - De surcroit, les programmes aux entreprises sont destinés aux sociétés par action, ou encore aux OBNL d'économie sociale, et non aux coopératives et mutuelles. Plusieurs coopératives ont essuyé des refus en réponse à leurs demandes de financement;
 - Le modèle d'affaires coopératif n'est pas systématiquement présenté aux entrepreneurs en démarrage par les différents organismes soutenus par le gouvernement fédéral, par exemple les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC);
 - En conséquence, les coopératives, malgré un modèle d'affaires éprouvé à travers le temps, se retrouvent pénalisées par rapport aux autres modèles entrepreneuriaux;
 - Le gouvernement du Canada devrait tenir compte du fait que :
 - Les coopératives et les mutuelles contribuent au développement de toutes les régions du Québec depuis plus de 161 ans. Ce sont des entreprises collectives qui par leurs modèles répondent aux besoins des collectivités et vitalisent nos territoires;
 - Les coopératives présentent un taux de survie nettement plus élevé que les entreprises traditionnelles, et ce, après cinq ans (62 % vs 35 %) ou dix ans (44 % vs 20 %);
 - 60 % des emplois sont situés dans des coopératives en région;
 - 40 % sont situés dans les régions urbaines de Québec, Montréal et Laval;
 - Elles persistent dans le temps, plusieurs coopératives non financières ont plus de 75 ans d'existence:
 - Elles privilégient les circuits courts de la chaîne d'approvisionnement en lien direct avec les principes de développement durable;



- Elles créent plus d'emplois que les autres types d'entreprises;
- Elles sont difficilement délocalisables;
- Elles s'appuient sur le transfert de savoir-faire et d'expertises;
- Elles favorisent le sentiment d'appartenance et l'acceptabilité sociale;
- Le Mouvement Desjardins et le réseau de la Coop fédérée du Québec se situent respectivement au 1 er et 5 e rang parmi les employeurs privés au Québec;
- À titre de consommateurs, producteurs et de travailleurs, les 8 millions de membres des coopératives et des mutuelles sont des acteurs incontournables pour le développement économique et social du Québec;
- Les coopératives et les mutuelles se retrouvent notamment dans les secteurs des services financiers et des assurances, de l'industrie agroalimentaire, de l'alimentation, de l'habitation, de l'industrie forestière, des services funéraires et en milieu scolaire.

Parce que les coopératives ont un modèle d'affaires différents, mais tout autant porteur de richesses, le CQCM et ses membres demandent à ce que le modèle coopératif soit connu et reconnu au sein des programmes fédéraux.

Le gouvernement du Canada devra, entre autres, poursuivre l'analyse de ses programmes afin de corriger la problématique, notamment sur la base des exemples suivants.

- Exemples de coopératives et de nombreux membres n'ayant pu bénéficier de services et programmes fédéraux :
 - La Fédération des coopératives de nouveau Québec (FCNQ);
 - La Fédération des coopératives en milieu scolaire réunie sous la bannière COOPSCO;
 - La Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF).
- Exemples de programmes inéquitables envers les coopératives et nos membres :
 - Futurpreneur;
 - Programme de travailleurs étrangers temporaires pour les coopératives à valeur ajoutée;
 - PARI du CNRC;
 - Initiatives de développement régional;
 - Services de la BDC (Banque de développement du Canada);



- Crédits d'impôts particulièrement pour la recherche et développement (R&D).
- 1.2 De quoi auriez-vous besoin pour mieux personnaliser certains programmes et services pour les entrepreneurs de coopératives?

Dans un premier temps,

- 1. Le CQCM recommande que le gouvernement fédéral procède à une modification rapide de toutes les mesures de crédits d'impôt pour les élargir aux coopératives, spécifiquement pour les crédits d'impôts en R&D.
- 2. Le CQCM recommande aux pouvoirs publics fédéraux d'évaluer les stratégies et de sensibiliser les principaux ministères fédéraux au modèle d'affaires coopératif pour s'assurer qu'on tienne compte de ce modèle dans les initiatives pertinentes.
- 3. Le CQCM recommande que les coopératives soient considérées comme un modèle d'affaires d'entreprise et non pas seulement comme une solution d'appoint utilisée pour résoudre des problèmes spécifiques.

Ces recommandations permettent l'atteinte des objectifs suivants :

- > Optimiser et uniformiser l'appui au développement coopératif et mutualiste partout au Canada;
- > Augmenter la capacité des employés des ministères de soutenir le modèle d'affaires coopératif et mutualiste et leur déploiement dans tous les secteurs d'activités.
- Exemples de retombées concrètes pour les coopératives et nos membres :
 - Reconnaissance du modèle d'affaires coopératif et mutualiste au même titre que l'entrepreneuriat dit traditionnel, les OBNL d'économie sociale au les entreprises inc. à impact social;
 - Valorisation de la contribution économique, sociale et environnementale des coopératives à la société canadienne, tels que l'accroissement et le partage de la richesse, les retombées économiques et sociales mesurables dans les communautés, la contribution des coopératives à un développement durable et de proximité, en privilégiant notamment l'économie locale et les circuits courts.
 - ➤ Déploiement de politiques inclusives aux coopératives et aux mutuelles (ex.: Politique d'exportation coopérative pour l'agriculture, Stratégie sur l'innovation sociale et la finance sociale de l'Innovation, Sciences et Développement économique (ISDÉ)).



- 1.3 Pouvez-vous suggérer d'autres mesures précises qui pourraient être entreprises sous ce pilier?
 - Mise sur pied d'un groupe de travail consultatif par l'entremise de Coopératives Mutuelles Canada (CMC).
- 4. Le CQCM recommande que les coopératives soient considérées comme un modèle d'affaires d'entreprise et non pas seulement comme une solution d'appoint utilisée pour résoudre des problèmes spécifiques.
- 5. Le CQCM recommande que la stratégie agisse en complémentarité de l'écosystème québécois, soit qu'elle prenne en considération sa spécificité.
 - Pour rappel, au Québec, les 3 000 coopératives et mutuelles représentent plus de 116 000 emplois, 42 milliards de chiffre d'affaires, rassemblent 352 milliards d'actifs, pour un total de 8 millions de membres individuels.
 - Quelques exemples concrets des effets d'une Stratégie nationale sur les coopératives :
 - Former du personnel gouvernemental au modèle d'affaires coopératif et mutualiste;
 - Accorder l'avantage fiscal du Régime d'investissement coopératif (RIC) au palier fédéral, soit la création d'un régime d'investissement coopératif canadien;
 - Adopter une politique préférentielle d'achat public auprès des coopératives;
 - Développer un programme de subvention destiné aux coopératives en démarrage (sur le modèle du Fonds d'économie sociale géré par les municipalités, CDEC ou PME MTL);
 - Faire en sorte que les coopératives à but non lucratif aient les mêmes avantages que les OBNL d'économie sociale. Par exemple, les coopératives de solidarité ne peuvent avoir le statut d'organisme de bienfaisance au fédéral, ce qui les empêche de remettre des reçus d'impôts lors de collectes de fonds. Cela les disqualifie également pour soumettre leur candidature à une multitude d'organismes de bienfaisance.

2.0 Sensibiliser les gens au modèle coopératif

- 2.1. Avez-vous des suggestions pour mettre de l'avant le modèle de coopérative?
 - Lancer une campagne annuelle de marketing et de sensibilisation utilisant des exemples de réussite qui démontrent l'innovation coopérative;



- CMC demande 25 millions de dollars pour promouvoir, développer et accélérer les contributions sociales, environnementales et économiques des coopératives en concordance avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU);
- Consulter les représentants de l'écosystème coopératif et mutualiste québécois par l'entremise du CQCM, en partenariat avec CMC.

2.2 Quels aspects du modèle de coopérative sont particulièrement complexes?

- Les coopératives opèrent autant dans le domaine du lucratif que du non lucratif. Elles visent l'intérêt de leurs membres plutôt qu'un rendement sur le capital et la richesse produite vise des retombées pour la communauté. Par exemple, les coopératives de solidarité qui misent sur l'échange de services non marchands ou sur le logement de publics vulnérables devraient être considérées à parts égales dans les consultations fédérales, pour leur apport social et la création de valeur dans la société canadienne;
- Comme elles innovent, les coopératives amènent des remaniements complexes au plan légal,
 c'est notamment pourquoi le Québec travaille actuellement sur la révision de la Loi sur les coopératives;
- Au Québec, une Direction de l'entrepreneuriat collectif au Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) est dédiée à l'entrepreneuriat collectif, compte tenu de la diversité de son champ d'intervention;
- Une Loi-cadre en économie sociale est en vigueur au Québec. Celle-ci circonscrit le champ d'action et les principes des coopératives et des mutuelles, par rapport aux OBNL d'économie sociale, et aux entreprises incorporées à impact social;
- Des travaux sont menés avec l'organisme Territoires Innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) pour mieux évaluer l'impact social des coopératives et des mutuelles du Québec.

2.3 Avez-vous des suggestions quant au rôle du gouvernement pour améliorer la sensibilisation au modèle?

- Former les agents gouvernementaux sur les aspects de différenciation du modèle d'affaires coopératif;
- Intégrer la présentation du modèle d'affaires coopératif aux démarches d'accompagnement des entrepreneurs, comme par exemple l'exercice du mandat des SADC;
- Rendre accessible des capitaux, pour la croissance des coopératives, peu importe leur volume d'affaires;
- Faciliter l'accès de toutes les coopératives à du capital de risque.



3.0 Moderniser les données sur le secteur des coopératives

- 3.1 Y a-t-il des écarts précis dans les données offertes actuellement sur le secteur des coopératives?
 - Absence d'une base de données fédérale dédiée aux coopératives et aux mutuelles ;
 - Inadéquation des méthodes de sondage et des indicateurs existants, comparativement au besoin des parties prenantes (ex. : critères qualitatifs).
- 3.2 Y a-t-il des pratiques exemplaires pour la collecte de données qui pourraient être appliquées au secteur des coopératives?
 - Développer un sondage robuste reflétant la diversité et les différents impacts sociaux, économiques et environnementaux des coopératives non financières dans tous les secteurs de l'économie.
- 3.3 Avez-vous des suggestions sur d'autres façons de recueillir et de communiquer les données?
 - Mobiliser les connaissances pour les données de sondage (élargies) qui inspirent de nouvelles initiatives de recherche, d'éducation et d'entreprise.



4.0 Possibilités émergentes

4.1 Y a-t-il des pratiques exemplaires/des exemples précis de ces domaines émergents (Développement économique des Autochtones, Entrepreneuriat des femmes et des jeunes, Technologies propres et énergie renouvelable, Innovation au sein des collectivités)?

- La Fédération des coopératives de nouveau Québec (FCNQ) est un modèle inuit de développement qui rayonne et inspire les communautés autochtones du Sud. Son développement est en constante évolution pour répondre aux besoins changeants de ses membres (14 coopératives membres, 11 000 membres Inuits et cris). Citons en exemple, le Fonds des Inuit et enjeux de développement au Nord du Québec (recapitalisation du fonds de développement des coopératives du Nunavik, mines, canal communautaire, services/outils bancaires, consortium des énergies renouvelables, recyclage, etc.)
- Déploiement du secteur de la biomasse forestière pour le chauffage et la sylviculture. La
 Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) assume un leadership provincial en
 la matière, en partenariat avec Nature Québec et La Coop fédérée. Exemple: Stratégie pour
 l'installation de chaufferies par biomasse résiduelle jusqu'en 2023 et plus; Stratégie pour
 intensifier la sylviculture.
- Le Québec est en voie de se positionner comme un leader en matière de coopérativisme de plateforme et en innovation dans la mouvance de l'économie collaborative qui est en pleine expansion. Exemple: le covoiturage (Eva, https://eva.coop/?lang=fr-FR#new_members_soutien).
- Le Québec compte une centaine d'entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), dont un peu plus de la moitié sont des coopératives. Il s'agit d'un secteur qui pourrait avoir des retombées importantes partout au Canada, dans le cadre d'une stratégie d'exportation du modèle aux autres provinces.



Il faut soutenir toutes les évolutions coopératives. On peut les classer en trois grandes familles nonexclusives :

- Les coopératives qui émergent parce que la nature des besoins a changé :
 - o Guilde des producteurs de jeux vidéo
 - Coop Carbone
 - Coopérative à capitalisation individuelle (CIC) communément appelée coopérative de propriétaires
 - Bleu Ouvert art et recyclage
- Les coopératives qui émergent parce que la prise en charge utilise les technologies distributives ce qu'on appelle les plateformes coopératives :
 - Alte Coop
 - CURE http://coopcure.com/ et Vivacia http://vivacia.org/ Prise en charge des besoins des patients par les patients
 - o William.coop
 - o Prudent groupe coopératif
 - o EVA (en concurrence éventuelle à Uber)
- Les coopératives qui émergent pour répondre à un besoin de démocratie participative plutôt que représentative :
 - o Coop de santé Villeray http://activcoop.ca/
 - SCOP en France
 - o Smart.be et son évolution européenne
- 4.2 Que peut faire de plus le secteur des coopératives pour soutenir ces domaines émergents?
 - Le secteur coopératif et mutualiste québécois peut offrir des possibilités de mentorat / stage aux jeunes, aux nouveaux immigrants et aux peuples autochtones.
 - Le secteur coopératif et mutualiste québécois peut partager les meilleures pratiques et des études de cas de réussite avec d'autres coopératives au Canada et à l'étranger.
- 4.3 Que peut faire de plus le gouvernement pour soutenir les coopératives dans ces domaines?



- S'appuyer sur les regroupements historiques du Québec et leurs expertises en matière de développement économique et social;
- Le Québec compte sur un écosystème bien implanté. À lui seul, le CQCM réunit 18 fédérations, grandes coopératives et mutuelles du Québec;
- Un programme de promotion et soutien au développement de plateformes coopératives afin de contrer l'ubérisation de ce nouveau secteur économique.
- Soutenir l'écosystème québécois, en complémentarité du palier provincial, afin d'amener les coopératives et les mutuelles canadiennes vers des critères élevés de qualité. Nos entreprises ont un leadership à prendre pour se démarquer sur les marchés et améliorer leurs pratiques en entrepreneuriat responsable (lutte à la pauvreté, réduction des gaz à effet de serre, équité salariale, nouvelles technologies pour le traitement des matières recyclables, etc.).

Les recommandations du CQCM

Le CQCM recommande d'appuyer le développement commercial des coopératives en consolidant les relations avec les organismes de développement régional (ODR), les responsables du programme, le développement des collectivités, ainsi que les incubateurs/accélérateurs d'entreprises.

Le CQCM recommande de soutenir activement le développement de plateformes coopératives comme premier outil de lutte à *l'ubérisation* de l'économie et de s'assurer que l'économie collaborative ait des retombées positives sur le développement socio-économique canadien.

Le CQCM recommande que la stratégie découlant de la motion M-100 reste distincte de la stratégie sur l'innovation et la finance sociale.







"La coopération se définit par toutes ces personnes qui décident de faire une différence pour le mieux-être des collectivités.

C'est une grande famille composée de gens de cœur qui sont inspirants.

La coopération, c'est plus qu'une entreprise, qu'une bannière, qu'un chiffre d'affaires... c'est le plus grand projet sociétal et collectif! »

Gaston Bédard Président-directeur général Les coopératives et les mutuelles contribuent au développement de toutes les régions du Québec depuis plus de 161 ans. Fondé en 1940, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) est l'instance démocratique dont se sont dotés les réseaux coopératifs et mutualistes québécois afin d'assumer le plein développement de leur potentiel.

Les membres du CQCM













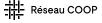
























Qui regroupent

Plus de **116 000** emplois

42 milliards 352 milliards de chiffre d'affaires d'actifs

8 millions de membres individuels

3 000 coopératives et mutuelles

LES VALEURS ET LES PRINCIPES QUI NOUS UNISSENT:

Solidarité transparence

Honnêteté Responsabilité sociale

Altruisme Égalité Responsabilité

Prise en charge Démocratie

Équité Autonomie Intercoopération





« Les coopératives et les mutuelles apportent de l'humanité dans le développement »

Michel Gauthier, président du conseil d'administration

La pérennité des coopératives et des mutuelles s'explique par plusieurs facteurs conjugués, dont entre autres :

- leur ancrage dans les collectivités
- leur réponse aux besoins spécifiques des communautés
- leur gouvernance démocratique, participative et inclusive

Des décisions d'affaires qui reposent avant tout sur le service aux membres, plutôt qu'en fonction du rendement du capital. Un encadrement légal spécifique, et plus particulièrement, une gouvernance transparente qui assure une reddition de compte rigoureuse et un partage de l'information efficace, facilitant la prise de décision.

L'intercoopération entre les coopératives de multiples secteurs, du local au mondial, renforce et accélère le développement, alors que les inégalités sociales sont grandissantes.

Ces entreprises favorisent la mise en commun des expertises, des talents, des forces de tous et de chacun.



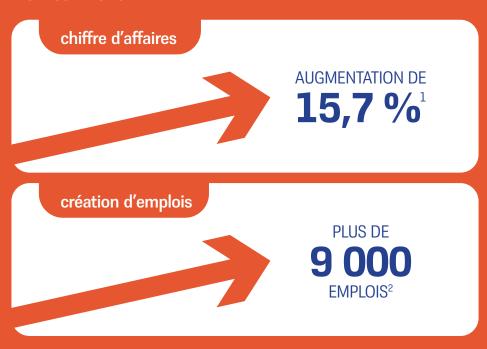
FAITS SAILLANTS

LES OBJECTIFS 2015-2020

Les réseaux coopératifs et mutualistes du Québec se sont donné des objectifs de développement socioéconomique et de création d'emplois pour 2020 :

- 🕟 Croissance du chiffre d'affaires de 7 % par année
- Création de 20 000 emplois
- Retombées économiques et sociales concrètes et mesurables pour toutes les régions

LES RÉSULTATS 2017



¹ Variation du chiffre d'affaires 2014-2017

² Création totale d'emplois 2014-2017

Quelques exemples de retombées sociales et économiques majeures :

- Déploiement de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) qui a des bureaux dans 11 régions du Québec et compte plus de 30 ressources dédiées à la création de coopératives
- 7 Création de 266 coopératives depuis 2015
- Soutien à la croissance des entreprises d'économie sociale en aide à domicile via le renforcement des compétences, notamment grâce au programme DEPAR du gouvernement du Québec
- Fusion et acquisition par Agropur, coopérative laitière, de plusieurs entreprises et usines dont Northumbeland, Scotsburn, Dairytown Products et Davisco
- Acquisition de State Farm par le Mouvement Desjardins
- Acquisition par La Coop fédérée du Groupe BMR, création du Groupe Filgo-Sonic et signature de plusieurs partenariats par la filiale Olymel
- Expériences entrepreneuriales coopératives vécues par les jeunes sur tout le territoire grâce au partenariat avec le gouvernement du Québec pour le déploiement du Réseau des agents de promotion de l'entrepreneuriat coopératif jeunesse
- Participation à la création du Centre de transfert d'entreprises du Québec (CTEQ)
- Création du Consortium de ressources et d'expertises coopératives qui offre une vingtaine de champs d'expertise par des experts spécialisés.
- Création d'un portail de formation en ligne visant à outiller les coopératrices et les coopérateurs.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

















LE POTENTIEL COOPÉRATIF ET MUTUALISTE AU QUÉBEC

L'approche coopérative a fait ses preuves. Elle connaît un succès remarquable et crée des entreprises durables tout en offrant des milliers d'emplois de qualité. Qu'il s'agisse de concevoir de nouveaux modèles d'affaires à succès ou de bâtir des projets pour répondre aux enjeux du Québec, les possibilités sont infinies. Que ce soit;

POUR UN DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE POINTE

Le commerce en ligne, ce n'est pas juste pour les multinationales

POUR CRÉER DAVANTAGE DE SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le virage zéro carbone, on y travaille

POUR ASSURER UNE SÉCURITÉ DES AÎNÉS ET UNE QUALITÉ DES SOINS

Pour des parents et des grands-parents heureux dans leur milieu de vie

POUR UNE ÉQUITÉ SOCIALE ACCRUE DES FAMILLES ET DE LA CLASSE MOYENNE

Accéder à la propriété sans réduire son panier d'épicerie, c'est possible

POUR CRÉER DES OCCASIONS D'AFFAIRES FAVORABLES POUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS

Un levier pour l'autonomie économique, sociale et culturelle des autochtones

POUR ASSURER LA MEILLEURE INTÉGRATION DES IMMIGRANTS DANS NOS ENTREPRISES

En offrant des emplois attrayants et en respectant la diversité

POUR PALLIER LES INÉGALITÉS SOCIALES QUI SONT GRANDISSANTES

En redonnant le pouvoir d'agir aux citoyens

Et ainsi, bâtir ensemble, un Québec à NOTRE image!

NOTRE CONTRIBUTION **POUR BÂTIR UNE ÉCONOMIE DURABLE ET DE PROXIMITÉ**

Développer les régions par la création et la valorisation des coopératives et des mutuelles ancrées dans leur milieu

Relever le défi de la main-d'oeuvre par la création de milieux de vie attractifs et au moyen de la formation

Innover et prospecter de nouvelles filières de développement avec la force de nos réseaux

Promouvoir la coopération et la mutualité en réponse aux besoins des Québécoises et Ouébécois

Faire de la coopération une affaire collective pour créer des partenariats durables avec les secteurs publics et privés

Pour plus d'informations



Nicolas Poirier-Quesnel
Directeur principal,
Communications et
Affaires publiques
514 858-2020
nicolas.poirier-quesnel@lacoop.coop



Alain Leclerc Directeur général 819 566-6303, poste 24 aleclerc@fcfq.coop



Sylvain Fauchon Chef de la direction 418 840-1313 sylvain.fauchon@promutuel.ca



Marie Lamontagne Conseillère stratégique 418 652-2764 marie.lamontagne@ssq.ca



des coopératives forestières

Jocelyn Lessard Directeur général 418 651-0388, poste 324 j.lessard@fqcf.coop



Paul Levesque Directeur général 418 622-1001 plevesque@ressources.coop



Sokchiveneath Taing Chhoan Directeur principal, développement socio-économique 514 457-9371, poste 365 chhoan.sokchiveneath@fcnq.ca



Michel Ferland
Directeur général
418 650-1235, poste 226
mferland@fcaq.coop



Jean Gosselin Directeur général 418 687-1354, poste 334 jean.gosselin@cdrq.coop



André Gagnon
Directeur général
514 352-1121
andre.gagnon@coopsco.com



J. Benoît Caron Directeur général 418 717-8882 jbcaron@ressources.coop



Jocelyne Rouleau Directrice générale 418 648-6758, poste 223 jrouleau@cqch.qc.ca



Isabel Faubert Mailloux Directrice générale 514 526-6267, poste 29 isabel.faubert@reseau.coop



Véronique Boileau Vice-présidente, Communications 450 878-2333 véronique.boileau@agropur.com



Myriam Demers Directrice Stratégie et Développement, Coopération et Soutien aux dirigeants 418 835-8444, poste 5568381 myriam.demers@desjardins.com



services financiers

Marie-Josée Guérette

Vice-présidente exécutive aux affaires corporatives 418 646-1028 marie-josee.guerette@lacapitale.com

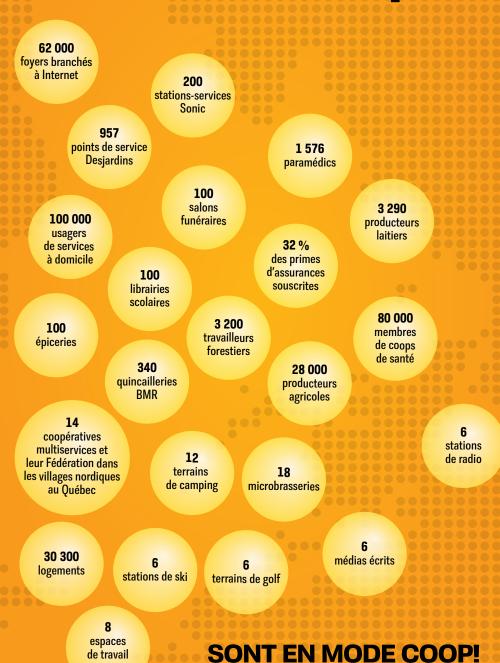


Jean Mailhot Directeur général 418 844-3117 jeanmailhotshannon@gmail.com



Marc Duplantie
Vice-président, Relations
avec les membres et développement
des affaires coopératives
1 800 265-2662, poste 303058
marc_duplantie@cooperators.ca

Saviez-vous que?



partagés

FAIRE AFFAIRE AVEC UNE ENTREPRISE COOP C'EST:

Encourager

une entreprise socialement responsable, démocratique, transparente qui est engagée dans la communauté.

Quelques exemples de coopératives québécoises





































































Coopérative de services à domicile



Coopérative de solidarité de services à domicile
Beauce-Sartigan

























































